

La surveillance des citoyens en France



XU Min

18/04/2020

Plan sommaire

1. Introduction.....	1
2. Partie informative.....	2
2.1. Contexte de la mise en place des systèmes de surveillance.....	2
2.2. Des impacts positifs que ces dispositifs apportent.....	3
2.3. Des risques associés à la surveillance.....	5
3. Partie argumentative.....	7
3.1. La nécessité de la mise en place des systèmes de surveillance.....	7
3.2. Des risques inévitables : un marché plein d'enjeux.....	8
3.3. Des lois et des standards restent à développer.....	9
4. Conclusion.....	11
5. Bibliographie.....	12

1. Introduction

Depuis qu'Edward Snowden, ancien employé de CIA (Central Intelligence Agency) et NSA (National Security Agency), a révélé l'existence des programmes de surveillance de masse en 2013, la surveillance des citoyens a fait la une de nombreux journaux français.

Au nom de la sécurité, de plus en plus de dispositifs de surveillance ont été mis en place dans la rue, dans le supermarché, à l'école, etc. Il est indéniable que ces systèmes de surveillance jouent un rôle essentiel dans la société. Pour certains, c'est la sécurité qui prime. Mais parallèlement, avec l'accroissement de dispositifs de surveillance, la méfiance s'est installée. A l'heure de la reconnaissance faciale, la liberté individuelle est-elle en danger? La France, qui est censée être le pays de la liberté, semble avoir une contradiction irréconciliable avec les systèmes de surveillance qui risquent de nuire à la démocratie. Cela nous conduit à poser cette question: la surveillance est-elle une mesure politique efficace qui protège notre société ou une arme qui menace la démocratie et qui risque d'enfreindre notre vie privée?

Inspirée par ce que Benjamin Franklin a dit « Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux», nous nous intéressons à ce sujet concernant la liberté et la sécurité. En tant qu'étudiante chinoise, nous avons été choquée par les vifs reproches pour les systèmes de surveillance dès mon arrivée en France. Par contre, à cause des différences culturelles, la liberté éphémère, pour la plupart des Chinois, ne compte pas pourvu que leur sécurité en profite.

Ce dossier « Savoirs Culturels » va s'organiser en deux parties. En premier lieu, nous nous intéresserons, dans le contexte actuel où les terroristes perturbent l'ordre social, sur les bénéfices que les systèmes de surveillance apportent et, d'un autre côté, sur les défiances que les citoyens expriment. En second lieu, nous nous focaliserons sur la légitimité, la faisabilité et la régulation des systèmes de surveillance.

2. Partie informative

2.1. Contexte de la mise en place des systèmes de surveillance

2.1.1. La menace criminelle et terroriste et le sentiment d'insécurité

En premier lieu, depuis des années, la France est, indéniablement, sous la menace terroriste. En Corse, 180 attentats sont recensés au cours de l'année 2007; en 2015, une suite de plusieurs attentats entraîne la mort de 130 personnes à Paris et à Saint-Denis; le 14 juillet 2016, les citoyens de Nice étaient la cible d'un attentat; en 2019, l'attentat de la préfecture de police de Paris a sollicité l'attention des gens du monde entier, etc. Trop d'attentats terroristes, causés par des conflits régionaux, économiques, nous empêchent de travailler sur le nombre de victimes en France.

Face à l'épée de Damoclès du terrorisme qui attend son heure fatale pour perpétrer un crime, les citoyens en France sont en proie à un sentiment d'insécurité. Un sondage, réalisé par ODOXA, montre que le sentiment d'insécurité grimpe en flèche : près de 6 Français sur 10 se sentent en insécurité et 69% des Français estiment que l'insécurité a tendance à augmenter. Pour 91% des Français, il est utile de créer les dispositifs de sécurité et 90% sont favorables à ce qu'ils soient généralisés.

2.1.2. La surveillance à l'ère du numérique

Compte tenu du développement rapide de la technologie, la formule de la surveillance d'aujourd'hui semble différente de celle d'avant. « Par rapport au passé, le système actuel de surveillance numérique des populations a une particularité : celle de ne pas être une surveillance directe mais participative. Par cette formule nous désignons une surveillance mutuelle et horizontale basée sur le dévoilement volontaire et agonistique des données personnelles par les utilisateurs eux-mêmes.» a souligné Antonio Casilli, maître de conférences à Télécom ParisTech, et chercheur en sociologie au Centre Edgar Morin. En

conséquence, dans le contexte numérique où s'opère un dévoilement réciproque, les citoyens ne sont plus passifs en raison de la généralisation des applications communautaires et de la diminution de contrôle sur l'utilisation de ces plateformes.

2.1.3. Les lois concernant la surveillance en France

Face à cette métamorphose, en souffrant des maux engendrés par les attentats, le gouvernement français commence à mettre en place des dispositifs de surveillance en vue d'avoir l'oeil ouvert sur la tendance des terroristes. En 2017, des lois antiterroristes sont adoptées par le Parlement français. Cette loi sur le renseignement a délégué le pouvoir de surveiller des personnes « préalablement identifiées comme présentant une menace » aux services de renseignement. De plus, pour éviter des abus, l'article 226-1 du Code Pénal et l'article 9 du Code civil demande aux citoyens de déclarer l'installation d'une caméra de surveillance à la Commission Nationale de l'Informatique des Libertés (CNIL) avant la mise en place et avertir les personnes qui pourraient être susceptibles d'être filmées.

2.2. Des impacts positifs que ces dispositifs apportent

2.2.1. Un moyen de maintenir l'ordre social

En second lieu, la France, un pays romantique pour les étrangers, est maintenant truffée des hommes sans foi ni loi. Pour maintenir l'ordre social, le gouvernement français a adopté des systèmes de surveillance. Eu égard à la légalisation de la surveillance des citoyens par les services de renseignements en France, les internautes français considèrent que « la France est à l'école de la Chine » où un système de « crédits sociaux » est mis en place. Les caméras omniprésentes qui peuvent identifier leurs visages facilement avec le fonctionnement de la reconnaissance faciale surveillent du matin à la nuit des citoyens. Quand ils brûlent un feu rouge ou font quelque chose de mal, ces dispositifs vont prendre une photo et enlever les

points sur leurs crédits sociaux. Et un faible point leur interdit de prendre des transports en commun et d'obtenir un prêt de la banque etc. Avec le risque de perdre les points, les citoyens chinois se plient aux règles sociales. Même si cette mesure donne matière à une contestation, le résultat se montre satisfaisant. En conséquence, face à ce problème, une solution qui consiste à sacrifier un peu la liberté pour réglementer les comportements individuels s'avère efficace.

Sans les dispositifs de surveillance, un ordre social juste, efficace est-il possible? Nous citons en contre-exemple le fait que Pitro Pavlensky, célèbre pour les arts politiques controversés, s'est vanté dans un journal allemand de réussir à vivre en France en fraudant dans le métro, volant dans le supermarché. Manque de surveillance, la France lui a fourni d'une plate-forme de vivre comme un parasite. Le 16 octobre 2017, il a été arrêté après avoir commis l'incendie criminel à la fenêtre du bureau de la Banque de France sur la place de Bastille. Sur Twitter, les internautes français en colère ont vomi leur haine et lui ont demandé de purger sa peine et de « retourner dans son bled » .

2.2.2. Une protection des citoyens

Ensuite, les systèmes de surveillance jouent notoirement un rôle essentiel dans la dissuasion des criminels. Irréfutablement, la sécurité n'a pas de prix. Le 1er février 2020, dans la banlieue lyonnaise, une jeune femme a failli être violée par un sans-abri. Grâce aux caméras de sécurité, le suspect de la tentative de viol a été arrêté dans quelques jours. Quand on est confronté aux fléaux sociaux, ce sont les dispositifs qui veillent sur notre sécurité. Sans ses caméras de sécurité, la difficulté de placer les suspects en garde à vue est inenvisageable. La vidéosurveillance sur la voie publique placée par les entreprises de transports en commun fonctionne également bien en cas d'incident. En 2015, un système de détection est mis en service par SNCF. En analysant les expressions faciales, les bagages ou les colis, ces logiciels permettent d'intervenir en amont de la crise. Par ailleurs, SNCF opère son test de détecter les comportements suspects qui sert d' « une procédure de palpations de sécurité » sous le

contrôle de la Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL) pour limiter le risque d'attentat et s'adapter mieux à la société.

2.3. Des risques associés à la surveillance

2.3.1. Une pénétration à l'intimité

En dernier lieu, des risques associés à la surveillance ont été graduellement dévoilés. Les systèmes de surveillances, qui rendent la frontière entre l'espace public et privé très poreuse, risquent d'enfreindre notre vie privée. « Nous avons des agences qui entrent dans la chambre à coucher des gens en passant par leur webcam. Et elles rassemblent chaque jour plusieurs milliards de données de localisation de téléphones portables. Elles savent quand vous prenez le bus, où vous êtes allé au travail, où vous avez dormi, et quels autres téléphones portables ont passé la nuit chez vous » a révélé Edward Snowden. Les informations bancaires, les informations sur la famille, et les informations sur la santé des citoyens ne sont plus un secret au cours de l'intensification de la surveillance généralisée des citoyens chaque année en France.

2.3.2. Des transactions sur des données personnelles

Puis, dans le monde actuel où des transactions répréhensibles ont pris de l'ampleur au fur et à mesure de la génération des applications de communication, ces situations suivantes deviennent quotidiennes. Une fois qu'on aura signé un contrat d'achat de maison qui comporte des informations personnelles comme le numéro de téléphone et l'adresse, des entreprises de décoration nous appelleront pour écouler des marchandises.

Selon Edward Snowden, une avalanche d'entreprises privées fait une marge sur les informations personnelles avec l'infiltration dans la vie privée, par exemple Apple, Facebook, Google, Microsoft etc. Le 30 décembre 2019, le gouvernement Brésil a infligé une amende de 1,5 million d'euros pour Facebook qui a permis à la société Cambridge Analytica d'accéder

aux données personnelles des internautes brésiliens. Et les autorités fédérales américaines a lui aussi mis un amende de cinq milliards de dollars plus tôt. Néanmoins, le quantum des dommages-intérêts impensable est en effet insignifiable par rapport au chiffre d'affaires. Par conséquent, des entreprises ne cessent de coopérer entre eux pour cibler de nombreux clients au risque d'amende.

2.3.3. Le risque totalitaire

Avec la multiplication de la mise en place des systèmes de surveillance, les citoyens français se trouvent au centre d'un débat houleux « Dans quelle France vit-t-on, avec un régime totalitaire ou un régime démocratique? ». « La différence entre un régime totalitaire qui veut tout contrôler et un régime démocratique qui protège les citoyens, c'est justement de ne pas violer les communications privées » a expliqué Élisabeth Martichoux, journaliste et animatrice de radio et télévision française. Les dispositifs de surveillances, par lesquels l'Etat est soupçonné de manipuler les citoyens, se teintent d'inquiétude.

Dans les années 50, avec la mondialisation de la communication, les cinq pays anglophones (Les Etats Unis, L'Angleterre, L'Australie, La Nouvelle-Zélande, Le Canada) ont formé une alliance secrète « Cinq yeux » qui consiste à échanger des informations dans le monde entier. Fondée sur un traité UKUSA secrètement signé le 5 mars 1946 entre le Royaume-Uni et les États-Unis, l'alliance « Cinq yeux » est rejoint par les autres pays, y compris la France. De « Cinq yeux » à « Neuf yeux », de « Neuf yeux » à « Quinze yeux », ces alliances ne relâchent jamais l'attention sur la surveillance des citoyens qui ont tendance à agir contre leur intérêt. Pour les dominateurs, la peur sur laquelle les pouvoirs s'appuient est le meilleur rouage d'entraîner les citoyens vers une acceptation des contrôles. Sous l'œil de l'autorité, la liberté, première des trois valeurs de la devise de la République française, est de plus en plus rare. Un régime totalitaire de « 1984 », roman de George Orwell, est sur le point d'être instauré. La liberté d'expression sur Internet est menacée.

3. Partie argumentative

3.1. La nécessité de la mise en place des systèmes de surveillance

3.1.1. Surveiller pour la sécurité : un choix par défaut

Tout d'abord, dans le contexte actuel où la situation sécuritaire demeure instable, il incombe aux gouvernements de prendre des mesures proportionnées grâce auxquelles on peut suivre en temps réel les réactions des gens manquant de civisme et de bonne conscience. En tant qu'étudiante chinoise, nous n'osons pas de relâcher nos efforts en matière de sécurité dès mon arrivée en France comme si un danger toujours plane au-dessus de la tête. Selon un sondage d'ODOXA, 62% des Français ont déjà été victimes d'un vol ou d'une agression, près de la moitié des Français ont déjà été témoins d'une agression. Dans le métro, nous devons prendre soin de nos affaires, ne pas laisser nos sacs ouverts pour ne pas tenter les pickpockets, tandis qu'en Chine, grâce à l'existence de nombreuses caméras, nous n'avons pas à avoir peur que des choses soient volées.

Nous pouvons comprendre nos opposants opiniâtres qui considèrent que toute atteinte à la liberté est inacceptable à cause de l'insuffisante prise de conscience de la gravité du terrorisme. Cependant, c'est la sécurité qui prime. La liberté, première des trois valeurs de la devise de la République française, se base sur la sécurité sans laquelle la liberté n'est qu'une idéologie, pas une réalité. Une proposition de compromis qui on demande de perdre un peu de liberté pour lutter contre le terrorisme est acceptable pour la plupart des Français. Selon "l'enquête sur les valeur des Français", en 2016, 75 % des Français acceptent la vidéosurveillance dans les espaces publics.

3.1.2. Un outil efficace et bénéfique pour toute la société

Ensuite, la plupart de nos oppositions oppiniâtres ne voient que le mauvais côté des systèmes de surveillance. Face au Coronavirus, Covidom, une plate-forme de surveillance

médicale à distance, joue un rôle essentiel. Visant à surveiller à distance les patients qui ne présentent pas de signes de gravité, cette application gratuite allège inévitablement le fardeau des hôpitaux. Santé publique France (SPF) compte les cas confirmés chaque jour en s'appuyant aussi sur les systèmes de surveillance pour qu'aucun n'échappe aux statistiques officielles. En mars 2020, à Paris, le nouveau dispositif de surveillance par drone est mis en place pour faire respecter le confinement en pleine crise du coronavirus. «La technologie nous aide..ça fait partie(des moyens de recueillir) de l'information» a affirmé Didier Lallement, le Préfet de police de Paris, face aux critiques de l'utilisation des drones. Pendant cette période de crise, inévitablement, c'est la surveillance totale qui rassure le public et qui est nécessaire.

En ce qui concerne la disparition des enfants, les systèmes de surveillance sont largement utilisés. Selon ministère de l'Intérieur sur les signalements de disparitions de mineurs, la police et la gendarmerie ont enregistré 49422 signalements en 2017 et 49447 en 2016. Pour retrouver les enfants, la reconnaissance faciale, grâce à laquelle une banque de données complète a créé, a un rôle significatif à jouer en détectant des signes «particulièrement dans les cas où l'enfant traverse plusieurs Etats/provinces ou les frontières nationales» .

3.2. Des risques inévitables : un marché plein d'enjeux

3.2.1. Une surveillance de masse sous prétexte de sécurité

Néanmoins, l'atteinte à la vie privée qui compte parti les aléas des systèmes de surveillance éveille la méfiance des citoyens français. Sous prétexte de suivre des suspects, c'est l'ensemble de la population qui sera surveillée. Le fichier des titres électroniques sécurisés (fichier TES) fournit au gouvernement français des renseignements sur l'identité, le sexe, la couleur des yeux, la taille, l'adresse du domicile, les données relatives à la filiation dans un passeport ou une carte d'identité nationale. Sous un régime soi-disant démocratique, les autorités récoltent des informations sur toute personne vivant en France sans qu'elle le sache.

D'ailleurs, l'article 57 du projet de loi de finance 2020 destiné à lutter contre les infractions fiscales aussi soulève la suspicion compte tenu de son fondement légal controversé. Cet article, grâce auquel l'administration fiscale et les administrations des douanes ont le droit de collecter et d'exploiter des données de la quasi-totalité de la population française sur Internet, ouvre en fait la porte à la surveillance de masse. La Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL) a averti que « la collecte massive de données personnelles dans la lutte contre la fraude constituerait un renversement de la méthode de détection faisant passer d'un contrôle ciblé à une collecte généralisée ». Ces mesures, s'agissant de «prendre un bazooka pour tuer une mouche » pour la Quadrature du Net, s'avèrent injustes pour la plupart des citoyens.

3.2.2. Un palliatif au manque de sécurité

Et puis, la proposition de mise en place des caméras n'est qu'un palliatif au manque de sécurité. Sous peine de sanctions, les citoyens sont obligés de feindre la bonne performance. En fait, les problèmes de sécurité demeurent foncièrement. Comme a dit le proverbe, « A bon chat, bon rat ». Les caméras de surveillance risqueront de rendre les criminels plus malins. Passer avec la tête baissée, mettre une casquette, porter une cagoule ou des lunettes de soleil, les gens rusés comme un renard ont généralement la capacité de s'adapter aux circonstances. Par conséquent, il est par ailleurs vain de garder tous les citoyens sous surveillance pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité. La multiplication des caméras de surveillance n'arrive pas à changer à fond la société pleine de menaces criminelles sauf les atteintes aux droits à la liberté des citoyens honnêtes et respectueux de la loi.

3.3. Des lois et des standards restent à développer

3.3.1. Une régulation technique nécessairement des systèmes

Il est indéniable que la mise en place des systèmes est une épée à double tranchant. D'une part, ils apportent de vrais bénéfices pour la société moderne, d'une autre part, ils risquent de bloquer la France dans son élan vers la démocratie. Par conséquent, ces systèmes nécessitent être perfectionnés pour ne pas se transformer en discours alarmiste .

Dans l'optique de l'identité plurielle des citoyens, la reconnaissance faciale qui considère que tout le monde est semblable exige une régulation technique à savoir que ces systèmes de surveillance doivent totalement s'adapter aux circonstances, aux changements physiques. D'après une étude de l'université britannique Queen Mary, « les technologies actuelles souffrent d'un fort taux de faux positifs, d'une sur-sensibilité aux changements dans le contexte visuel en raison de règles très strictes, et d'une mauvaise adaptation aux environnements accueillant des foules. » D'un pas prudent après l'autre, l'amointrissement des problèmes techniques contribuera à dissiper la suspicion, la méfiance sur la faisabilité des systèmes de surveillance.

3.3.2. Des lois pour normaliser et standardiser la circulation des données

En outre, les systèmes de surveillance visant à garantir la sécurité des citoyens ne doivent pas servir de prétexte à espionner les citoyens ou collecter illégalement les données. Dans le meilleur des cas, les données personnelles seront invendables. Mais c'est un processus difficile et coûteux. Il suffit de normaliser et standardiser la circulation légale des données. Dans un contexte numérique où les transactions des données tendent à se généraliser, un arsenal législatif doit être renforcé pour endiguer cette génération. Mais il n'y a pas de réponses toutes prêtes même si le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) est mis en place. Il ne concerne pas toutefois les droits d'Etat. Des lois opportunes qui précisent la frontière entre la circulation légale des données et les transactions illégales concernant les entreprises, les Etats, les individus doivent être strictement décrétés. Parallèlement, cela exige une riposte internationale pour garantir le respect de ces standards.

4. Conclusion

En fin de compte, pour les citoyens qui sont en proie à un sentiment d'insécurité, les systèmes de surveillance améliorent l'ordre social de façon exponentielle. Cependant, les risques qui en découlent suscitent des débats houleux. Il est vrai que certains gouvernements pistent les opposants et contrôlent les citoyens sous prétexte de sécurité et que des transactions sur des données personnelles portent atteinte à notre vie privée. Néanmoins, ce ne sont pas les systèmes de surveillance qui méritent les reproches, mais les gens qui tirent profit de ces systèmes ou abusent de son pouvoir. À cet égard, les lois et les standards qui demeurent défectueux à l'heure actuelle ont besoin d'être régularisés.

Il apparaît donc clairement que les systèmes de surveillance sur lesquels un ordre social juste, efficace se base protègent notre société. Nous comprenons la méfiance des citoyens français éveillée par les enjeux de ces systèmes. Il n'en demeure pas moins que de nouvelles mesures qui déplaisent toujours aux citoyens prennent du temps pour prouver leur nécessité. Il est de notoriété publique qu'on transforme le fer en acier en le trempant cent fois. Les lois et les mesures concernant les systèmes de surveillance dont l'intention première est de maintenir la stabilité sociale nécessitent l'amélioration continuellement dans la mise en pratique. Si on est contre la mise en oeuvre des systèmes de surveillance dès le commencement, ils seront privés de chance de perfection.

À ce propos, est-il possible que tout aille dans la direction d' un monde totalement libre où la police, le gouvernement n'existe pas? Sans punition, sans préoccupation, sans surveillance, la démocratie sera-t-elle parfaitement réalisée en France où les citoyens ont la passion de la liberté? À mon avis, cela conduira à un seul résultat: les terroristes deviendront des chevaux débridés, les attentats se succéderont et puis la tempête se déchaînera.

5. Bibliographie

Wikipédia. Terrorisme en France. [en ligne] Disponible sur :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Terrorisme_en_France

L'express. La loi antiterroriste, accusée d'être un "état d'urgence permanent" [En ligne] Disponible sur:

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/le-projet-de-loi-antiterroriste-accuse-d-etre-un-etat-d-urgence-permanent_1946881.html

ODOXA. Baromètre sécurité des Français : Hausse spectaculaire du sentiment d'insécurité [En ligne]

Disponible sur:

<http://www.odoxa.fr/sondage/barometre-securite-francais-hausse-spectaculaire-sentiment-dinsecurite/>

Bréchon, P., Gonthier, F., Astor, S.(2019). « La France des valeurs », Grenoble : Presses universitaires de Grenoble. P345

VERISURE. Les différentes lois sur la caméra de surveillance [En ligne] Disponible sur:

<https://www.verisure.fr/guide-securite/systeme-d-alarme/composants-alarme/camera-de-surveillance/oi-camera-de-surveillance>

Casilli, A.(2014) « Quatre thèses sur la surveillance numérique de masse et la négociation de la vie privée », Etude annuelle 2014 du Conseil d'Etat "Le numérique et les droits fondamentaux", La Documentation Française, pp.423-434

Lefigaro. L'artiste russe qui voulait brûler la Banque de France condamné à un an de prison [En ligne]

Disponible sur:

<https://www.lefigaro.fr/culture/2019/01/10/03004-20190110ARTFIG00329-le-proces-de-l-artiste-russe-qui-voulait-bruler-la-banque-de-france-demarre-dans-l-agitation.php>

RTL. Lyon : une jeune femme échappe à un viol en hurlant pour alerter les voisins [En ligne]

Disponible sur:

<https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/lyon-une-jeune-femme-echappe-a-un-viol-en-hurlant-pour-alerter-les-voisins-7800095900>

LeMonde. A la SNCF, des logiciels pour détecter les « comportements suspects » par vidéosurveillance [En ligne] Disponible sur:

https://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/12/17/a-la-sncf-des-logiciels-pour-detecter-les-comportements-suspects-par-videosurveillance_4833882_4408996.html

AMNESTY. EMPECHER-LES DE VOUS SURVEILLER [En ligne] Disponible sur:
<https://www.amnesty.be/campagne/liberte-expression/unfollow-me-la-surveillance-de-masse/article/que-demande-amnesty>

B_BENJAMIN. Affaire Griveaux: Flash totalitaire en France [En ligne] Disponible sur:

<https://blogs.mediapart.fr/bbenjamin/blog/150220/affaire-griveaux-flash-totalitaire-en-france>

LeMonde. Scandale Cambridge Analytica : le Brésil inflige une amende de 1,5 million d'euros pour Facebook. [En ligne] Disponible sur:

https://www.lemonde.fr/pixels/article/2019/12/30/scandale-cambridge-analytica-le-bresil-inflige-une-amende-de-1-5-million-d-euros-pour-facebook_6024423_4408996.html

LesEchos. Opinion | Surveillance des citoyens : vers un « Etat de contrôle » ? [En ligne] Disponible sur:

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-surveillance-des-citoyens-vers-un-etat-de-contrôle-1169211>

Chatelain, Y. Reconnaissance faciale : la France à l'école de la Chine? [En ligne] Disponible sur:

<https://www.contrepoints.org/2019/10/05/355015-reconnaissance-faciale-la-france-a-lecole-de-la-chine>

Hervé Gabadou, Farah Agrebi. Quand l'article 57 du PLF2020 ouvre la porte à la surveillance de masse [En ligne] Disponible sur:

<https://taj-strategie.fr/larticle-57-plf2020-ouvre-porte-a-surveillance-de-masse>

L'anceur d'alerte.info. Une surveillance de masse des citoyens arrive [En ligne] Disponible sur:

<https://www.lanceurdalerte.info/2019/11/11/une-surveillance-de-masse-des-citoyens-arrive/>

Direction de l'information légale et administrative. Application Covidom : un télésuivi des patients porteurs ou suspectés de Covid-19 [En ligne] Disponible sur:

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13927>

LeMonde. Coronavirus : les doutes et l'angoisse des malades non dépistés [En ligne] Disponible sur:

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/04/01/coronavirus-les-doutes-et-l-angoisse-des-malades-non-depistes_6035120_3244.html

LeFigaro. En 2017, 1328 disparitions inquiétantes d'enfants ont été signalées [En ligne] Disponible sur:

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/05/24/01016-20180524ARTFIG00006-en-2017-1328-disparitions-inquietantes-d-enfants-ont-ete-signeles.php>

Hutson, J., Whyte, J. Faut-il avoir peur de la reconnaissance faciale ? [En ligne] Disponible sur:

<https://ledrenche.ouest-france.fr/faut-il-avoir-peur-de-la-reconnaissance-faciale-1983/>